



Né à la frontière/ comment obtenir nationalité française

Par NACKAL

Bonjour

J'ai 47 ans, j'ai toujours vécu en France à la frontière Belge. Mes parents sont de nationalité marocaine. Je suis né en Belgique à la maternité proche du domicile de mes parents à l'époque et j'ai depuis la naissance la nationalité marocaine. Je travaille, je suis marié, j'ai des enfants, mon épouse et mes enfants ont tous la nationalité françaises. Je souhaite aujourd'hui faire la nationalité française. Comment dois je procéder pour l'obtenir rapidement. Puis je la demander par naissance, puisque j'ai toute ma vie vécu en France?

Merci de votre aide

Bien à vous

Par kang74

Bonjou

Non puisque vous n'êtes pas né en France et même si cela avait été le cas le simple droit du sol n'aurait pas suffi .

dès la naissance à tout enfant :

- né en France ou à l'étranger dont au moins un des parents est Français (droit du sang) ;
- né en France de deux parents apatrides ou de parents étrangers qui ne lui transmettent pas leur nationalité (droit du sol) ;
- né en France dont au moins un des parents est également né en France (double droit du sol) ;

à la majorité lorsqu'un enfant est né en France de deux parents étrangers (droit du sol), sous conditions : résider en France à la date de ses 18 ans et avoir sa résidence habituelle en France pendant une période continue ou discontinue d'au moins cinq ans depuis l'âge de 11 ans.

Pa de là, dès la naissance à tout enfant :

- né en France ou à l'étranger dont au moins un des parents est Français (droit du sang) ;
- né en France de deux parents apatrides ou de parents étrangers qui ne lui transmettent pas leur nationalité (droit du sol) ;
- né en France dont au moins un des parents est également né en France (double droit du sol) ;

à la majorité lorsqu'un enfant est né en France de deux parents étrangers (droit du sol), sous conditions

reste la naturalisation par decret en tant que conjoint de Français

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213[ur]